Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le 02/11/2022



2022-101

ID: 074-247400567-20221027-2022_101-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX Le 27 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31

Présents

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Yolande BAUDIN à Fabienne DREME Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP-FOREST Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER Elodie DONDIN à Michel PASSETEMPS Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET

Excusés: Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2022-101 Autorisation à donner au Président pour la signature d'une convention de partenariat avec l'ADIE

Monsieur Michel PASSETEMPS, vice-président, rapporteur

La Loi NOTRe a transmis aux EPCI la compétence économique. Les missions d'accompagnement à la création et au développement des entreprises issues de cette compétence sont inscrites dans la politique économique de la Communauté de Communes Fier et Usses. Actuellement partenaire de l'association Initiative Genevois sur ce sujet, la CCFU souhaite travailler avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE), un partenaire qui offre des solutions à destination d'un public différent.

L'ADIE accompagne et finance depuis plus de 30 ans les créateurs d'entreprises ou entrepreneurs installés dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire (chômeurs, bénéficiaires du RSA, ...) du fait de leur situation et/ou de la faiblesse du niveau de prêt sollicité. Le périmètre d'intervention de l'association couvre celui de la CCFU.

L'Adie finance également les personnes salariées ou en recherche d'emploi salarié, pour des besoins en financement liés à la mobilité (achat ou réparation d'un véhicule, déménagement, formation, permis...).

La CCFU souhaite permettre à l'Adie de rendre son activité plus pérenne en participant à la prise en charge du coût d'accompagnement des porteurs de projets habitant le territoire intercommunal qui souhaite créer ou développer leur entreprise. Le montant de participation de la CCFU sera plafonné à 5 000 € pour l'année 2023.

Les modalités d'intervention et de financement de l'ADIE sont définies dans la convention de partenariat de prestation de service ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le 02/11/2022



ID: 074-247400567-20221027-2022_101-DE

Il est proposé au consoil communautaire :

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec l'ADIE,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et tout document (notamment les avenants) y afférent.

Le consell communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Henri CARELLI

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire de séance, Christian BOCQUET